

## Extrait du registre des délibérations Séance du 29 Juin 2020

L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CREVISY Anne-Françoise Maire

**Présents :** Mme CREVISY Anne-Françoise, Maire, , Mmes : CHANNAUX Liliane, COLLIN Corinne, GAUDRY Corine, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, CARRIER Sébastien, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, SCHERTENLEIB David TOUSSAINT Emmanuel,

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 25/06/2020

**Date d'affichage :** 25/06/2020

**A été nommée secrétaire :** Mme GAUDRY Corine

**Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

- 2020-23 - DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES ZI 240 ET ZI 79
- 2020-24 - DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE ZI 6
- 2020-25 - TRAVAUX DE LA RUE SAINT NICOLAS ET RUE LOISELOT
- 2020-26 - MATERIEL INFORMATIQUE
- 2020-27 - PROCURATION POSTE

**Réf : 2020-23 - DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES ZI 240 ET ZI 79**

En préambule Madame le Maire informe que le grand Langres donne son avis depuis 2019 sur les droits de préemption la commune a 2 mois pour donner son avis . Pour faire un refus il faut avoir un projet ( *M. CARRIER Sébastien ne participe pas au débat et au vote en raison de conflit d'intérêts*)

Le Maire expose la demande envoyée par Maître KOCH Nathalie, notaire à Bourbonne-les-bains (52400) concernant les parcelles cadastrées ZI 240 et ZI 79 sur le territoire de Saulxures.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées ZI 240 et ZI 79 sur le territoire de Saulxures.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020-24 - DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE ZI 6**

Le Maire expose la demande envoyée par Maître VAUTHIER Frédéric, notaire à Bourbonne-les-Bains (52400) concernant la parcelle cadastrée ZI 6 sur le territoire de Saulxures.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption sur la parcelle cadastrée ZI 6 sur le territoire de Saulxures.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020-25 - TRAVAUX DE LA RUE SAINT NICOLAS ET RUE LOISELOT**

Madame le Maire présente des devis pour la réfection de la rue Saint-Nicolas et de la rue Loiselot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de retenir le devis de l'entreprise Henriot TP pour un montant de 14 225,00 € HT;
- autorise Madame le Maire à signer ce devis ;
- autorise Madame le Maire à demander des subventions auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Voirie et du Fond d'Aménagement Local.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2020-26 - MATERIEL INFORMATIQUE**

Compte tenu du coût estimatif du matériel informatique d'un montant de 2 461,27 € HT, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Marne (DETR) et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2020-27 - PROCURATION POSTE**

Afin de signer les recommandés postaux , le conseil municipal donne procuration à Madame le Maire et le premier adjoint

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **AFFAIRES DIVERSES**

-Recevoir les comptes rendus du conseil communautaire du Grand Langres : l'ensemble des conseillers sont d'accord pour les recevoir

-Arbres Etang Chamoin : après consultation de la DDE de MONTIGNY ils viendront élaguer en hiver 2020/2021

-Aqueduc stèle non conforme suite à travaux fin 2018 , la DDE nous a obligé de le refaire pour être aux normes.  
Suite aux devis de Mathieu 850 euros et Maxime 520 euros sans le tuyau , il a été décidé de le refaire nous même  
Hervé et Manu l'ont fait. Pour le tuyau fourni par Mathieu 120 ht un courrier va être fait à la DDE pour prise en charge.

Affouages non faits : à finir ou à faire année suivante.  
l'affouage de celui qui a déménagé, sera donné à une autre personne

14 juillet : il est décidé de ne pas le faire suite aux mesures sanitaires encore en vigueur.

Personnes qui arrosent et entretiennent : photo le jeudi 2 juillet 19 h 30 et apéritif après.

Fibre route de Bourbonne au chateau d'eau pour le 5G prévu fin 2020

Décharge: que faire pour les contrevenants .Ce problème est récurrent.

#### **TRAVAUX 2020**

Voir les délibérations .

Rien n'est acté. mais pour déposer dossier de subvention, il faut rédiger les délibérations selon la formulation faite.

il a été évoqué réfection salles des fêtes . à suivre.....

En mairie, le 15/07/2020  
Le Maire  
Anne-Françoise CREVISY